

PARLEMENT EUROPEEN



EDITION SPECIALE

*DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES*

CONSEIL EUROPEEN

16 et 17 juin 2005

Bruxelles

**DISCOURS DU PRESIDENT, M. JOSEP BORRELL FONTELLES
CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE**



02/S-2005

Direction générale de la Présidence

FR

FR

(Intranet) <http://www.europarl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2005)
(Internet) <http://www.europarl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2005)

\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\2005

DISCOURS DU PRÉSIDENT

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN AU CONSEIL EUROPÉEN DES 16-17 JUIN 2005

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil européen,

Nous voici réunis en un moment difficile pour la construction européenne.

Deux des États fondateurs se sont prononcés, à une large majorité, contre le projet de traité constitutionnel que vous avez signé et que le Parlement européen a massivement approuvé.

Je crois que les raisons pour lesquelles nous étions convaincus que ce texte constitue une meilleure base pour un fonctionnement plus efficace et démocratique de l'Europe élargie restent valables.

Mais il est évident qu'un grand nombre de nos concitoyens ne l'ont pas entendu ainsi.

Aujourd'hui, nul, y inclus le Parlement européen, n'est en mesure de fournir une analyse définitive de la situation ni de proposer des solutions miracles.

Vous avez signé le traité et c'est à vous qu'il appartient de décider de son avenir.

Mais c'est aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux qu'il incombe, ensemble, de tenter de répondre à la crise identitaire qui affecte le projet européen dans de nombreux pays.

Permettez-moi, en premier lieu, de commenter en quelques mots les décisions que vous serez amenés à prendre dans les heures qui viennent et qui doivent être claires pour les citoyens.

La grande question que chacun se pose est la suivante: le processus de ratification de la Constitution doit-il, ou non, se poursuivre?

Le Conseil pourrait décider que le projet de Constitution est d'ores et déjà mort.

Il suffirait pour cela qu'un seul État fasse officiellement savoir qu'il ne procédera pas à la ratification du traité.

Or, à ce jour, personne, ni même la France ou ni les Pays-Bas, sans l'accord desquels chacun sait que le traité ne pourra entrer en vigueur, ne l'a proposé.

Ou bien vous pouvez décider que le processus de ratification doit se poursuivre, éventuellement en assouplissant son calendrier et en ouvrant une période de réflexion et d'explications complémentaires.

DISCOURS DU PRESIDENT

Tel est le point de vue qui prévaut au sein du Parlement européen, lequel a pris dûment en considération le fait que divers pays ont déjà ratifié le traité constitutionnel, dont un par référendum.

Par respect démocratique pour ces pays, ainsi que pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la majorité du Parlement européen estime que tous les États devraient pouvoir exprimer leur opinion après avoir ajusté le calendrier.

Si telle est votre décision, nous devrions utiliser au mieux cette période supplémentaire de débat et de réflexion, en évitant que le "stop and go" ne soit marqué par trop de "stop" et par peu de "go". Permettez-moi d'insister sur le fait que, avec ou sans pause, le Parlement européen se déclare majoritairement favorable à la poursuite du processus.

Permettez-moi également de vous dire ce que, à mon sens, nous ne devrions pas faire:

- Nous laisser envahir par le pessimisme et accepter un retour en arrière du projet européen, ce qui reviendrait à faire le jeu du populisme et à favoriser la résurgence des nationalismes et le repli sur nous-mêmes.
- Faire comme si rien ne s'était passé. Au contraire, il importe d'analyser en profondeur les raisons des différents "non".
- Décréter une pause sans en avoir fixé les limites ni expliqué ce que l'on entend faire durant cette pause.
- Commencer à détricoter l'acquis communautaire, lequel est précisément ce à quoi nous demandons aux pays candidats d'adhérer.
- Confier le débat à des experts, des personnalités "qui sont censées savoir", ou créer dans la précipitation des structures institutionnelles difficiles à gérer.
- Éviter l'ingénierie ou le bricolage juridique. Le projet de Constitution est un ensemble dans lequel chaque élément s'encastre dans les autres, moyennant un équilibre délicat et largement négocié. C'est ainsi, par exemple, que plus d'un tiers des articles de la première partie se réfèrent à la troisième partie.
Si certaines parties de la Constitution n'exigent pas une modification des traités, elles sont en équilibre avec d'autres qui exigent bel et bien des modifications. Nous devons veiller à ce que les citoyens ne croient pas que l'on démantèle le projet en ignorant leur vote, positif ou négatif, sur l'ensemble du texte.

Il appartient évidemment aux représentants de la France et des Pays-Bas de nous livrer leur analyse du résultat de leurs référendums respectifs. Pour ma part, ayant participé à celui de mon propre pays, l'Espagne, et à la campagne en France et aux Pays-Bas, je suis persuadé que:

DISCOURS DU PRESIDENT

1. il faut se féliciter que les citoyens se soient intéressés à la question européenne, voire passionnés pour elle. Il faut poursuivre le débat avec eux et tirer parti de cette amorce d'une "européanisation de la politique";
2. Le rejet visait davantage l'Europe sous sa forme actuelle que l'Europe qui était proposée.

On en est venu à discuter davantage d'Amsterdam et de Maastricht (partie III) que des nouveautés introduites par le traité constitutionnel (parties I et II).

3. Le vote s'est davantage exprimé contre le contexte que contre le texte.

Et ce contexte était constitué par:

- 3.1 l'élargissement ou, plus précisément, les élargissements déjà approuvés ou annoncés;
- 3.2 l'absence d'une réponse européenne aux incidences de la mondialisation et à son impact sur nos structures sociales;
- 3.3 les divergences d'appréciation ou le divorce auxquels le projet européen donne lieu parmi les citoyens, leurs élites politiques et leurs institutions représentatives.

Beaucoup d'électeurs, et en particulier les jeunes, ont eu, à tort ou à raison, le sentiment que ce projet de Constitution n'apportait pas de solution efficace aux problèmes de croissance et d'emploi, l'Europe paraissant comme le cheval de Troie d'une mondialisation mal maîtrisée ou encore comme la responsable des délocalisations ou des immigrations massives.

Pour d'autres, elle a été perçue comme trop réglementée ou trop coûteuse, ou leur faisait craindre une perte de l'identité nationale.

Le rêve européen, fondé sur la paix, la démocratie et la coopération, est devenu réalité. C'est la raison pour laquelle il a cessé d'être un rêve mobilisateur.

L'Europe est l'histoire d'un succès. Or on peut mourir de succès si les nouvelles craintes sont plus fortes que le vieux rêve.

Nous devons inventer de nouvelles raisons pour que le projet d'une Europe élargie soit à nouveau capable de mobiliser les Européens.

Quelques pistes de réflexion et/ou d'action pour l'avenir.

Quelles pourraient être les pistes de réflexion ou d'action pour les mois à venir?

- Tout d'abord, c'est à toutes les institutions européennes et aux gouvernements nationaux qu'il appartient de donner des signaux positifs de la valeur ajoutée européenne, notamment dans le domaine économique et social ou au chapitre de la sécurité.

DISCOURS DU PRESIDENT

Comment ne pas saluer, par exemple, les actions de l'Union européenne qui se trouvent être à votre ordre du jour en matière de lutte contre le terrorisme, de mise en place d'un système commun de visa, d'une politique commune en matière de protection des données, ainsi que les mesures de coopération judiciaire et civile ou de lutte contre l'immigration illégale?

Comment oublier la lutte contre le blanchiment des capitaux et la création d'une Agence destinée à protéger les droits fondamentaux? Il faut relancer l'agenda de La Haye et l'expliquer davantage, l'expliquer mieux, à nos concitoyens.

Il serait bon, également, que vos ministres n'attribuent pas à Bruxelles la responsabilité de tous les maux nationaux et que, au sortir des réunions du Conseil, ils ne fassent pas systématiquement état de vainqueurs ou de vaincus.

Et cela vaut également pour le débat qui va avoir lieu entre vous sur les perspectives financières.

Le Parlement se prononcera prochainement sur des dossiers législatifs importants, dont certains ont été très discutés pendant les campagnes référendaires, telles les directives sur la libéralisation des services et sur l'aménagement du temps de travail.

Le débat sur ces directives s'inscrira dans la lignée de celui qui a eu lieu sur le projet de Constitution.

Le Parlement compte sur un dialogue positif entre les institutions, et notamment avec la prochaine Présidence du Royaume-Uni.

En tout état de cause, si nous voulons faire face à la conjoncture engendrée par le non, il sera indispensable d'aborder au moins deux grands thèmes:

– Les frontières de l'Europe:

Existent-elles? Si elles existent, quelles sont-elles? Si non, pourquoi? Quels sont les intérêts géostratégiques des Européens? Comment en débattre avec les citoyens?

Dans ce débat, il conviendra d'établir la distinction entre la "réunification de l'Europe", qui a caractérisé le récent élargissement, et les élargissements futurs.

– Le modèle de société européen:

Plutôt que d'opposer des modèles culturels, économiques, sociaux et politiques qui n'ont pas nécessairement vocation à être tous identiques, peut-on se mettre d'accord sur une réponse de l'Europe aux incidences économiques et sociales de la mondialisation, en nous inspirant des expériences positives et négatives des uns et des autres?

DISCOURS DU PRESIDENT

- Au regard de tout ce qui précède, le Parlement peut et doit être un lieu de débat, pas le seul, et une boîte à idées, pas la seule. Nous sommes disposés, en coopération avec les présidences à venir, à contribuer à un débat que nous pourrions organiser conjointement.

Les perspectives financières

Permettez-moi d'aborder maintenant la position du Parlement européen sur les perspectives financières, qui constituent le deuxième grand sujet à votre ordre du jour.

Avant tout, je dois vous dire qu'il me paraît chaque fois plus partial et limité de raisonner uniquement en termes de soldes budgétaires nets.

Ceci contribue à donner aux citoyens le sentiment qu'ils paient un impôt à une sorte de puissance étrangère, sans qu'ils en retirent aucun bénéfice en retour.

C'est là une vision erronée: si nous sommes ensemble, c'est bien parce qu'il existe une valeur ajoutée européenne, et que nous avons tous largement bénéficié de diverses manières, directement ou indirectement, de la construction européenne.

Permettez-moi de vous citer un exemple, exposé hier au Parlement européen par l'un des membres de la Commission: l'augmentation de PIB attribuable au marché intérieur au cours des dix dernières années s'élève à quelque 900 milliards d'euros. Ceci représente en moyenne 6 000 euros par famille de l'Union européenne, ainsi que la création de près de 2,5 millions d'emplois.

Et il est d'autres considérations tout aussi importantes, qui ne peuvent se traduire en euros.

Après tout, comment les citoyens pourraient-ils aimer l'Europe si on se contente de leur expliquer qu'elle coûte une fortune aux contribuables nationaux qu'ils sont?

C'est pourquoi je souhaite qu'un accord sur les perspectives financières, indépendamment du message positif qu'il délivrerait dans la période actuelle, marque le début d'une nouvelle réflexion sur l'adéquation entre les objectifs que nous nous proposons, tous ensemble, d'atteindre, et les moyens nécessaires à cette fin.

Vous n'êtes pas sans savoir que, au terme de huit mois d'intenses travaux, le Parlement a adopté, dans les formes et en temps utile, à une très large majorité, sa position sur les perspectives financières.

C'est la première fois que la chose se produit.

Je n'ai pas l'intention de vous en exposer le détail.

DISCOURS DU PRESIDENT

Vous avez pris connaissance du rapport Böge, tout comme le Parlement européen a été informé de la proposition de la Commission et celle de la Présidence du Conseil.

Le Parlement se situe entre les deux propositions, quoi qu'il penche assurément davantage pour celle de la Commission.

Dans le cadre de ses compétences, le Parlement européen a voulu marquer son soutien aux politiques de l'avenir de l'Union européenne: en faveur de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, et des politiques destinées à conférer à l'Union un rôle sur la scène internationale.

Il considère également que le nouvel espace de sécurité et de justice exige des moyens accrus.

C'est précisément dans ces domaines que l'on peut obtenir, dans les meilleures conditions, une valeur ajoutée européenne qui bénéficiera à tous.

Le Parlement européen est persuadé que les ambitions affichées par l'Europe ne pourront se concrétiser, comme le soutiennent certains pays, dans les limites de 1% de son PIB.

Il vous appartient à présent d'arrêter votre proposition, en sachant que le Parlement veut un accord et qu'il le veut en temps utile. Mais pas n'importe quel accord.

Et vous devez garder à l'esprit que vous n'êtes pas les seuls à vous prononcer sur les perspectives financières. Leur approbation nécessite l'accord des trois institutions.

Le financement futur de l'Union est trop important pour qu'on le limite à un exercice comptable. Il s'agit d'un débat éminemment politique qui déterminera la capacité d'action de l'Union dans les années à venir.

Sans doute, ce n'est pas là la dernière opportunité dont nous disposons pour approuver les perspectives financières. Mais songez que ce sera chaque fois plus difficile. Et que si nous n'en avons pas, nous devrions en tout état de cause élaborer un budget pour 2007. Vous savez également quelles sont les dispositions du traité à cet égard, et le rôle dévolu en l'occurrence au Parlement européen.

Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, je ne voudrais pas conclure sans adresser des remerciements tout particuliers à M. Jean-Claude Juncker et à la Présidence luxembourgeoise, dont la présence au Parlement européen a été constamment assurée par son Président et ses ministres, MM. Asselborn et Schmit. Ils ont été constamment à l'écoute du Parlement européen et ont manifesté une maîtrise exceptionnelle de dossiers très complexes, qui étaient dans l'attente d'une solution depuis des années.

Je tenais à l'en remercier devant vous, et à lui souhaiter bonne chance pour achever dans les heures qui viennent le travail magistral qui est le sien!